



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
5 MARS 2013**

- PRÉSENTS** :
- Mme I. GIANNATTASIO, Présidente
 - Mme V. MORON, Vice-Présidente
 - Mme C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire

 - Mmes M. CALAME, T. MARET, A.-M. PUTTON et C. STROUDINSKY
 - MM. C. BRUHIN, R. HUGON, B. SCHOPFER

 - M. R. GUNTER, Maire
 - M. P. BOUVIER, Adjoint
 - M. X. BEUCHAT, Adjoint
- EXCUSÉS** :
- M. R. BONO
 - M. P. MEYLAN
 - M. B. VIRET

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 28 février 2013, **Mme la Présidente** demande si un(e) Conseiller(ère) a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 20 février 2013 au sujet de l'octroi à la Ville de Genève, via le Fonds intercommunal, d'une subvention de CHF 50'000.-- à titre de participation l'organisation de la 7^{ème} conférence européenne des villes durables soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC).

Aucun Conseiller municipal ne souhaite faire valoir son droit de veto.

b) 36^{ème} course pédestre « à travers le coteau » - Bernex

Mme la Présidente mentionne l'invitation à la « course des conseillers » organisée par Bernex et qui aura lieu le samedi 20 avril 2013.

Mme la Présidente précise qu'il s'agit d'un parcours de 4km à travers le coteau de Bernex, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 par commune.

Les inscriptions sont à rendre au secrétariat jusqu'au 10 avril 2013.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Douane de Chancy II

M. Gunter informe le Conseil municipal qu'une lettre d'un habitant contre la fermeture de la barrière a été reçue et qu'une réponse sera rédigée prochainement. Les Conseillers ayant reçu une copie de la lettre, il n'est nul besoin de revenir sur le sujet.

Il précise encore une fois qu'il s'agit simplement de respecter les horaires de fermeture décidés par l'arrêté du Conseil d'Etat datant de 1982.

b) Coopérative Insula Champlong

M. Gunter communique que l'Office du logement a validé les loyers proposés par la Régie Naef. L'attribution des logements va donc pouvoir démarrer. Le bâtiment E sera livré au 1^{er} avril, le D au 15 avril et le C au 1^{er} juin 2013.

M. Gunter signale aux Conseillers municipaux que la Régie organise cette semaine des visites des appartements témoins. Les personnes ayant mentionné leur intérêt pour un logement ont reçu un courrier les y invitant. Celles toujours intéressées après la visite (24 logements disponibles) devront envoyer leur dossier complet à la Régie qui se chargera de les transmettre à l'Office du Logement pour étude et décision.

M. Gunter a demandé à la Régie de faire parvenir au secrétariat une liste détaillée des personnes toujours intéressées et par quel appartement, afin que la Mairie puisse attribuer les appartements dont elle a acquis les parts sociales en fonction des critères déterminants pour la commune.

c) Contrôles radar dans le village

M. Gunter mentionne les deux contrôles radar (décembre 2012 et février 2013) effectués dans le village. Ceux-ci ont été installés sur la route de Bellegarde, près du Pont de La Laire ainsi qu'à l'entrée du village, à la hauteur du n° 6. Il indique que globalement, environ 25% des véhicules contrôlés étaient en infraction, dont certains jusqu'à 82 km/h au Pont de La Laire et 67 km/h près de la Voirie.

M. Gunter informe qu'un courrier avait été envoyé à la police en début d'année afin de leur indiquer les heures de pointe, donc les plus dangereuses. Le service de police a confirmé que d'autres contrôles seront établis en fonction de leur disponibilité. En parallèle, la commune va demander un radar fixe sur la route de Bellegarde (avant le Pont de La Laire). A l'entrée du village, la commune souhaite attendre la fin des travaux de ralentissement avant de faire éventuellement la même demande.

d) Bibliothèque

M. Bouvier indique que la commune est en pourparler pour que l'école puisse avoir accès à la bibliothèque pendant les heures de cours moyennant une définition claire des horaires et des modalités d'utilisation.

M. Bouvier communique que le budget demandé par l'école pour la création d'une bibliothèque scolaire est beaucoup trop élevé compte tenu de l'éventuelle possibilité d'utiliser la structure existante.

e) Salle communale - cuisine buvette

M. Bouvier informe avoir demandé un devis pour installer des serrures sur certains tiroirs afin de protéger le matériel de la commune.

f) Séance des Maires et Adjointes de la Champagne

M. Bouvier a proposé aux communes de la Champagne de partager un forum afin de transmettre régulièrement les références et les coordonnées des partenaires pour les animations, les repas et les sorties de nos habitants, principalement pour l'organisation des sorties de nos Aînés. Cette suggestion a été retenue lors de cette séance, mais reste à la charge de notre commune pour sa mise en place.

g) Activités prévues pour les moins de 15 ans

M. Bouvier indique que suite au courrier d'une habitante de Chancy concernant les loisirs proposés pour les moins de 15 ans, la commune cherche des solutions, notamment avec la FASE.

L'utilisation de la salle de gym avec un encadrement de deux moniteurs de la FASE, coûterait CHF 17'515.-- par année, ce qui est clairement hors budget communal.

Une séance est prévue le 6 mars avec la FASE pour définir quelles seraient les autres possibilités.

M. Bouvier s'engage à tenir les Conseillers informés du rapport qui sera délivré.

h) Extension de la déchetterie des Raclerets

M. Beuchat confirme que la commune a reçu l'autorisation de construire (6 containers enterrés). L'appel d'offre a donc été lancé.

i) Trottoir sur la route de Bellegarde

Le service cantonal des routes a déposé la demande d'autorisation pour la construction du trottoir et de la bande cyclable sur la route de Bellegarde (98 - 120). Si celle-ci est délivrée rapidement, les travaux pourraient être exécutés en 2013.

j) Rénovation du Pont de Pougny

M. Beuchat rappelle que le projet présenté comporte des trottoirs trop exigus. Malgré la demande de compléments émise par la commune, le projet n'a pas été modifié. La commune a donc délivré un préavis défavorable en insistant sur la possibilité d'adjoindre une passerelle de mobilité douce. En outre la notion d'une voie passante unique, réglementée par des feux tricolores, n'est pas satisfaisante compte tenu du trafic et de la configuration du village.

k) STEP - Chancy

M. Beuchat indique que l'objet de l'audience tenue au tribunal suite au recours de la commune était la levée de l'effet suspensif vu qu'il s'agit d'une construction d'utilité publique. Le tribunal a retenu le fait que les SIG et la commune essaient de trouver un accord amiable et a demandé que ce dernier soit signé dans la semaine. Les SIG ont proposé un délai supplémentaire au 18 mars afin d'avoir le temps de rédiger cette convention. Un projet de celle-ci a été communiqué aux membres de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie. Les remarques faites par la commission ont été notifiées aux SIG, la version corrigée devrait être disponible sous peu.

l) Soirée sécurité à Athenaz - jeudi 28 février

M. Beuchat relève une forte participation des habitants à cette soirée, ce qui confirme malheureusement une certaine inquiétude de la population.

M. Beuchat a fait part, lors de la séance des Maires et Adjointes de la Champagne du 1^{er} mars, que le recours à une sécurité privée tel qu'à Chancy était finalement d'un coût raisonnable et semblait apporter une présence rassurante pour la population.

M. Gunter ajoute que pour l'instant, même si certaines communes semblent plus touchées que d'autres, il s'agit d'un problème de sécurité global qui concerne tout le monde.

Mme Calame soulève la non-coopération apparente de la police française, notamment dans le cas du dernier cambriolage de la station-service Mondello. Il semblerait que la police française ait été contactée mais qu'elle n'a pas donné de suite lors de la poursuite faite par le mari de la victime.

M. Gunter explique que des accords ont normalement été passés afin que la police genevoise puisse franchir la frontière et réciproquement. Il propose que la commune prenne contact avec le maréchal du poste Lancy-Onex afin de connaître un peu mieux le fonctionnement de la collaboration Suisse-France.

M. Hugon rappelle le concept GE-Veille (prendre soin de ses voisins, solidarité) et trouve que la séance a laissé les habitants présents dans une sorte d'insatisfaction. Il cite notamment l'exemple de la milice qui a vu le jour à Aire-la-Ville suite à une vague de cambriolages. La police lui a expliqué en aparté que le problème d'Aire-la-ville était particulier.

M. Beuchat précise encore que le concept GE-Veille a été mis en place pour éviter que des milices soient formées, la police ne souhaitant pas que celles-ci se multiplient.

Mme Putton propose de communiquer formellement aux autorités cantonales que les récents braquages perpétrés à Chancy ont conduit à la fermeture d'un des trois commerces du village.

m) Gravières

M. Beuchat rappelle qu'il y a plusieurs mois, les communes de la Champagne avaient déposé un recours au Tribunal fédéral contre un projet de loi du Grand-Conseil visant à modifier la loi sur les gravières. Ce projet de loi permettrait le recyclage de tout matériau inerte (incluant les matériaux importés de l'extérieur), pendant la durée de vie de la gravière (typiquement 80 à 100 ans), sans déclassement de terrain agricole.

Le Tribunal fédéral n'a toujours pas rendu son jugement mais cela semble imminent. Le Grand-Conseil a anticipé le fait que les communes pourraient gagner le recours et propose de déclasser le site de la gravière Maury à Sézegnin.

Lors de la séance des Maires et Adjointes de la Champagne du 1^{er} mars, le sujet a été évoqué et il semblerait plus sensé d'accepter le déclassement des terrains en zone industrielle plutôt que d'aller au devant d'une loi qui prétend attribuer un statut provisoire de site de recyclage sur 80 - 100 ans (sans cadre légal lié à ces activités).

Les communes de la Champagne souhaitent qu'il y ait une concertation au niveau du canton afin que le recyclage des déchets soit réparti sur l'ensemble du canton et non pas uniquement dans une région. Un courrier sera rédigé en ce sens.

4. PROJET DE DÉLIBÉRATION

a) Proposition relative à la transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP)

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

M. Gunter mentionne qu'avec cette nouvelle législation fédérale, un accord entre les différents partenaires a finalement été trouvé. L'abaissement du taux technique de 4 à 3.5% correspond à la part qui sera financée par l'employeur. Ce projet de délibération étant extrêmement technique, la rédaction en a été faite par le Service de la surveillance des communes.

M. Hugon demande quelle est la signification précise de l'alinéa 9, notamment au niveau de la garantie de paiement fournie par la commune.

M. Gunter lui répond que la commune ne serait responsable que de la différence de couverture (100% - 80% légal) comme c'est déjà le cas actuellement. Il précise en outre que toutes les parties seront représentées au niveau du Comité de la caisse de pension (commune, ville, employés).

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

Mme Calame communique que la journée propreté sera organisée le samedi 4 mai 2013. Elle rappelle que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

b) Commission ad hoc du bâtiment LUP route de Bellegarde 21, 23, 25

Mme Calame indique que la commission ad hoc du bâtiment LUP route de Bellegarde 21, 23, 25 se penche actuellement sur un règlement régissant l'attribution des logements communaux. Celui-ci sera soumis à l'approbation du Conseil municipal. Elle évoque les différents critères qui pourraient être observés, par exemple, l'antériorité de la demande, déjà résident de la commune, l'implication au niveau de la commune (bénévole), une situation d'urgence personnelle, familiale ou sociale, originaire de la commune ... etc.

c) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Putton propose que le travail des commissions soit transcrit par une dizaine de lignes dans le Chancylien.

M. Gunter lui répond que ce type d'information n'est pas public, seuls les rapports transmis au Conseil le sont. En revanche les thèmes abordés dans les commissions peuvent être évoqués.

M. Schopfer pense qu'il serait important qu'il y ait un peu plus de visibilité sur le travail des commissions. La population ne mesure certainement pas le travail fourni pour la STEP, par exemple.

M. Gunter suggère que le résumé du procès-verbal du Conseil municipal publié dans le Chancylien soit un peu plus étoffé même s'il est consultable dans son entier sur internet.

Mme Putton rappelle que tous les articles sont les bienvenus et remercient les jeunes qui ont participé à l'édition du Chancylien du mois de mars.

d) Jardin d'enfants – garderie « Les Crocolions »

Mme Calame aborde le sujet des Crocolions et de la circulaire qui a été distribuée aux parents préalablement aux inscriptions qui auront lieu le 23 avril 2013.

Mme Stroudinski reprend et précise les différents points concernant les inscriptions, notamment la limitation des demi-journées par enfant, qui a paru déranger certains parents.

M. Bouvier, en tant que membre du Comité des Crocolions, rassure les Conseillers sur les réactions des personnes concernées. A savoir qu'il ne s'agit que d'une seule réaction sur vingt familles. Toutes ces mesures sont provisoires et sont évaluées avec les moyens à disposition aujourd'hui. Elles seront revues en fonction du nombre d'inscriptions lors de la séance du Comité du 30 avril 2013.

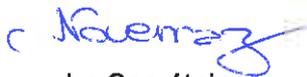
Mme la Présidente lève la séance à 21h55.



La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio



La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Joëlle Noverraz